



COMMISSIONS PROFESSIONNELLES PARITAIRES
INDUSTRIE VAUDOISE DE LA CONSTRUCTION

CN - Tableau des salaires minimums 2015

Membres/affiliés FVE et dissidents

Classe	Fonction / Qualification	Remarques	Salaire horaire CHF 176h/mois	Salaire mensuel CHF
CE	Chef d'équipe	Travailleur qualifié (CFC) ayant suivi avec succès une école de chef d'équipe reconnue par la CPSA ou travailleur étant considéré comme tel par l'employeur.	34.55	6'080.00
Q	Ouvrier qualifié avec CFC + 3 ans pratique	Travailleur qualifié en possession d'un certificat professionnel (i.e CFC suisse ou titre étranger équivalent) reconnu par la CPSA et ayant travaillé 3 ans sur les chantiers.	32.00	5'633.00
A	Ouvrier qualifié titulaire d'une AFP	Travailleur ayant achevé la formation d' aide-maçon (AFP)	30.80	5'424.00
	Ouvrier qualifié titulaire d'un certificat étranger non jugé équivalent à un CFC	Travailleur ayant achevé la formation d' assistant-constructeur de routes (AFP)		
	Ouvrier qualifié de la construction sans certificat professionnel	Travailleur qualifié : 1. en possession d'une attestation de cours reconnue par la CPSA ou 2. reconnu expressément comme tel par l'employeur ou 3. au bénéfice d'un certificat de capacité étranger non reconnu par la CPSA comme donnant droit à la classe Q.		
B	Ouvrier de la construction avec connaissances professionnelles	Ouvrier avec connaissances professionnelles, mais sans CFC qui, du fait de sa bonne qualification a été promu par l'employeur de la classe C à la classe B	29.05	5'112.00
C	Ouvrier de la construction	Travailleur de la construction sans connaissance professionnelle	25.85	4'548.00